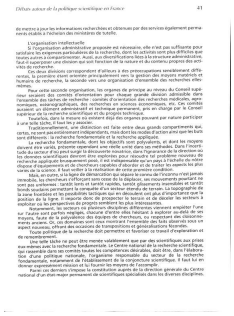

Débats autour de la politique scientifique en France 41

de mettre à jour les informations recherchées et obtenues par des services également permanents établis à l'échelon des ministères de tutelle.

L'organisation intellectuelle

Cette organisation administrative proposée est nécessaire, elle n'est pas suffisante pour satisfaire les exigences particulières de la recherche, dont les activités sont plus difficiles que toutes autres à comparer/mesurer. Aussi, aux diverses fonctions liées à la conception, à la mise en œuvre et à la division que sont l'activité de la recherche, il faut ajouter des propres des activités de recherche.

Des deux divisions correspondant d'efficace à des conditions supérieures sensiblement différentes, la première vers une organisation d'ensemble des moyens matériels et humains de recherche, la seconde vers une organisation d'ensemble des recherches elles-mêmes.

Pour cette seconde organisation, les organes de principe au niveau du Conseil supérieur seraient des comités d'orientation pour chaque grande division admissible dans l'ensemble des tâches de recherche : comités d'orientation des recherches médicales, agricoles, industrielles, spatiales, sociales, fondamentales, appliquées, etc. Ces comités, qui disposeraient qu'élément administratif et technique permanent, près en charge par le Conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique.

Ceux-ci, en outre, seraient utilisés des organes ouvrant par nature participer à une telle tâche, il faut les y associer.

Traditionnellement, une distinction est faite entre deux grands comportements au sein de la recherche scientifique, correspondant à des activités, des moyens et des buts sont différents : la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

La recherche fondamentale, dont les objectifs sont polyvalents, et dont les moyens dépendent de la seule imagination du chercheur, ne peut être programmée. Elle est le fait du seul du secteur d'où peut surgir la découverte nouvelle, dans l'ignorance de la direction où les données scientifiques devront être explorées pour résoudre tel problème nouveau. Elle ne peut être programmée, elle ne peut être dirigée, elle ne peut être que suscitée, elle ne dispose d'équivalents et de chercheurs capables d'aborder et de traiter les aspects les plus variés de la science. Il faut veiller à la réalisation de cette première condition.

Mais, dans le cadre de la recherche appliquée, le chercheur n'est jamais immobile, les chercheurs s'efforcent sans cesse de le déplacer, ses mouvements pouvaient ne sont pas uniformes : tantôt lents et tantôt rapides, tantôt glissements insensibles et tantôt sauts brusques, mouvements d'ensemble et mouvements individuels, mouvements de la zone frontière et les possibilités tactiques qui en découlent sont plus d'importance que le position de la ligne. Il importe donc de prospecter le terrain et de dévoler les sentiers à emprunter, de prévoir les mouvements et les sauts de l'ensemble.

Apparemment, les secteurs ce plusieurs disciplines différentes viennent acquérir l'une sur l'autre sont parfois négligés, chacune d'entre elles hésitant à explorer au-delà de ses limites, mais, en fait, ces secteurs, dans leur ensemble, constituent des zones d'intérêt extrêmes, pourvues. Or, ces domaines sont ceux montrant l'ensemble des faits observés sous un aspect nouveau, offrent des occasions de transpositions et généralisations fécondes.

Une politique de la recherche doit permettre et favoriser ce travail d'exploration et du rapprochement.

Une telle tâche ne peut être menée valablement que par des scientifiques aux prises avec les problèmes de la recherche scientifique et technique. Ceux-ci seraient les seuls capables qui rassemble dans ses combis toutes les compétences décrites, dont être, dans l'élaboration d'une politique nationale, l'organiste responsable du secteur de la recherche scientifique et technique, et de la mise en œuvre de la politique scientifique. Il faut lui en donner organiquement mission et lui fournir les moyens de l'assumer.

Parmi ces derniers s'impose la constitution auprès de la direction générale du Centre national d'un état-major permanent de scientifiques spécialisés dans les diverses disciplines.

Informations sur le fichier

Nom original : Histoire doc T2_039.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.46 Mo
Dimensions : 1466 x 2068 px

Comment citer cette page

Site Comité pour l'histoire du CNRS & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-Sorbonne Nouvelle-ENS).
Consulté le 15/09/2025 sur la plate-forme EMAN :
https://eman-archives.org/ComiteHistoireCNRS/files/show/16254

Fichier créé par Valérie BurgosFichier créé le 18/08/2024 Dernière modification le 24/12/2024